Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260302-2026_17-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

Pleumeleuc

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	23
Présents	:	19
Représentés	:	2
Votants	:	21

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 24 février 2026
Date d'affichage de la convocation : 24 février 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, Mme BÉTHUEL, M. RAMIREZ, Mme BEBIN, M. HEUZE adjoints, M. PERRIGAULT, Mme MULTON, Mme PATRU, M. AUFFRAY, M. PESCOSOLIDO, Mme CHEVANCE, Mme AUBAULT, Mme YOUBOU, M. MARIÉ, Mme JOALLAND, Mme CHERRUET, M. HERBRETEAU, Mme LE NABOUR, M. MOUTON-PEROTIN.

Étaient absents :
Mme GUIVARCH
M. REHEL

Étaient représentés :
M. LEDUC donne pouvoir à Mme CHEVANCE
M. BOISSEL donne pouvoir à M. MOUTON-PEROTIN

Monsieur HEUZE a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-17- Dépôt déclaration préalable travaux abri monte-charge

Monsieur le maire rappelle qu'une plate-forme élévatrice a été installée en 2010 en façade Ouest le long de l'escalier menant à la salle de restaurant satellite situé au 12, rue de Rennes. Cette plateforme devait permettre aux élèves à mobilité réduite de monter jusqu'au premier étage du restaurant satellite ainsi que de monter les chariots des repas qui sont acheminés depuis le restaurant principal.

Après de nombreux dysfonctionnements, cette plate-forme élévatrice a été remplacée par un monte-charge de la société ERMHES suite à une consultation réalisée en 2017 ;

Aujourd'hui, afin de protéger cet équipement et de prolonger sa durée de vie, la construction d'une couverture et d'un bardage d'une emprise au sol de 11.5 m² s'avère indispensable pour les frais d'entretien lourds, qui s'élèvent depuis le début de l'installation à environ 7 000 euros.

Les travaux de couverture et de protection de ce monte-charge seront réalisés en régie par les agents du service Bâtiment, un devis d'un montant de 2 306.59 euros pour les matériaux nécessaires à ces travaux a été validé en 2025.

La construction de cet abri étant soumise au dépôt d'une déclaration préalable aux travaux, son emprise au sol étant comprise entre 5 et 20 m², le conseil municipal doit autoriser Monsieur le

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260302-2026_17-DE

Maire à déposer au nom de la commune, la demande de déclaration préalable permettant la réalisation de ce projet au restaurent satellite.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la construction d'un abri pour le monte-charge du restaurant satellite au 12 rue de Rennes, parcelle cadastrée section A n°806 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à déposer au nom et pour le compte de la commune de Pleumeleuc, une demande de déclaration préalable pour ce projet situé au bloc polyvalent, restaurant scolaire satellite, 12 rue de Rennes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant au nom et pour le compte de la commune de Pleumeleuc, à signer tous documents afférents à ce projet de construction.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Michel HEUZE

Le Maire,
Yannick FOUVILLE